

Air Canada

M. Orlikow: Un comité sans effectifs, sans liste de membres, sans organisation.

M. Hawkes: . . . mais des employés de tous les échelons. En devenant actionnaires, ils pourront, par leur droit de vote, participer à la gestion de l'entreprise. Le plus grand avantage de la privatisation, c'est sans doute qu'elle permet aux Canadiens de participer authentiquement à la gestion des entreprises qui tiennent une si grande place dans leur vie. Le temps où les hommes politiques leur dictaient comment gérer leur entreprise est révolu. Ils ont maintenant leur mot à dire.

Il importe également de préciser que les dispositions du Code canadien du travail et les progrès réalisés en matière de sécurité professionnelle ne sont nullement compromis par la privatisation. Rien ne change sous ce rapport. Les conventions collectives déjà négociées restent en vigueur. La nouvelle Loi sur les normes de prestation de pension protègent complètement les régimes de pension d'Air Canada. Le milieu de travail des employés, leurs avantages, leur avenir, tout cela est garanti et, en plus, il leur sera possible, en achetant des actions, de participer à la gestion de l'entreprise.

Air Canada s'est engagée à respecter ses obligations en matière de pensions et de conventions collectives. La loi stipule, par ailleurs, que le siège social de la Société restera à Montréal—il n'y pas de conflit entre les régions à ce sujet—et que les centres d'entretien et de révision seront maintenus à Montréal, à Mississauga et à Winnipeg. Ces centres sont situés à ces endroits-là pour des raisons pratiques. La loi contribue à garantir qu'il en restera ainsi. Le président d'Air Canada lui-même a déclaré que le centre de Winnipeg, auquel les Canadiens de l'Ouest tiennent beaucoup, est très efficace, qu'il fait du bon travail et qu'il le fait à l'endroit tout désigné. Il est logique que ces installations soient situées à Winnipeg et elles y resteront. Cette base est rentable. Et les bénéficiaires augmentent peut-être maintenant que les travailleurs détiendront des actions dans l'entreprise.

Ce projet de loi permet à tous les Canadiens de participer directement à l'avenir d'Air Canada. Ils auront le droit d'investir dans cette société, d'acheter et de vendre des actions et de décider de son avenir tant qu'ils posséderont des actions. C'est un droit qu'ils ont avec Wardair et la société Canadien international. Et il est souhaitable qu'ils puissent en faire autant en ce qui concerne Air Canada.

Notre gouvernement souhaite que les actions de cette société soient détenues par le plus grand nombre de gens possible pour éviter qu'elles ne tombent entre les mains d'un petit groupe. Ce projet de loi comporte certaines restrictions en matière de propriété étrangère et je trouve ces dispositions tout à fait normales. Personne ne pourra détenir plus de 10 p. 100 des actions d'Air Canada. Les non-résidents ne pourront détenir plus de 25 p. 100 des émissions d'actions donnant droit de vote.

Nous avons déjà parlé aujourd'hui du comité chargé d'étudier l'accord du libre-échange. Nos comités font du bon travail. Ils ont apporté maints amendements aux projets de loi sur les langues, sur la protection de l'environnement et sur les réfugiés. Le comité chargé d'étudier ce projet de loi a décidé de modifier l'article 6 pour que cette condition sur la répartition des actions s'applique explicitement à toutes les réunions des actionnaires d'Air Canada. Les non-résidents ne pourront jamais annuler les décisions des actionnaires canadiens. Ils voteront en fonction du nombre d'actions qu'ils détiendront, et ce nombre ne pourra jamais représenter plus de 25 p. 100 des voix. C'est un véritable tour de force et nous savons gré au comité de l'excellent travail qu'il a accompli.

[Français]

Madame la Présidente, la participation publique à la croissance et à l'essor d'Air Canada est dans l'intérêt de cette société, de ses employés, de l'industrie du transport aérien et du pays tout entier.

Madame la Présidente, et messieurs les députés, je vous remercie de votre attention.

[Traduction]

Il est temps maintenant d'adopter ce projet de loi et de le renvoyer au Sénat. J'espère que les députés seront brefs.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Nous passons au débat. Le député de Davenport (M. Caccia) a la parole.

M. Caccia: Madame la Présidente, je désire répondre aux commentaires que le secrétaire parlementaire vient de faire de sa voix mélodieuse. En suivant un texte préparé d'avance, il a tenté . . .

M. MacLellan: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Parce que le premier député à prendre la parole au nom de l'opposition en tant que critique, n'est assujéti à aucune limite de temps, bien que je ne veuille pas empiéter sur le temps de parole de mon collègue le député de Davenport (M. Caccia), je suis sûr qu'il tient à ce que je prenne la parole.

M. Caccia: Madame la Présidente, c'est volontiers que je cède la parole à mon collègue et que je le suivrai dans ce débat.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je sais gré au député de Davenport (M. Caccia) de faciliter la tâche de la présidence. Le député de Cape Breton—The Sydneys a la parole.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, je désire simplement répondre à deux ou trois commentaires du secrétaire parlementaire. Il a dit qu'il était heureux d'entrer dans le monde moderne avec la privatisation d'Air Canada. Si cela doit nous placer dans la situation des autres pays dont les services aériens sont entièrement privatisés et déréglementés, ce n'est pas du tout le monde moderne, mais un monde en régression.